

Une opération de bâchage des panneaux illégaux

La Barre-de-Monts — L'association Paysages de France et l'association de protection du paysage en Vendée a bâché des panneaux publicitaires, samedi. Elles souhaitent dire stop à l'invasion publicitaire.

Sur la route de Beauvoir-sur-Mer (RD22), des voitures klaxonnent en voyant l'action des bénévoles de l'association Paysages de France et de l'Association de protection du paysage (APP) en Vendée, adhérente à Paysages de France. Ce samedi 6 septembre, après son conseil d'administration sur l'île de Noirmoutier, Paysages de France a lancé une action de bâchage de panneaux publicitaires hors agglomération qu'elle considère comme illégaux selon le Code de l'environnement. Sur la RD22, un panneau de promotion des huîtres « **de plus de 12 m² est totalement interdit, se situant hors agglomération**, précise Jean-Marie Delalande, président de Paysages de France, comptant un millier d'adhérents. **Cependant, il serait tout à fait possible d'avoir en ce point deux ou trois panneaux plus petits de 1,5 m sur 1 m, indiquant les noms de producteurs.** »

Interrogé, Pascal Denis, maire de La Barre-de-Monts, précise que « **ce panneau est vétuste. Il me semble que le propriétaire, Huîtres Vendée Atlantique, a prévu de le démonter comme les autres lui appartenant.** » Paysages de France a relevé dans cette commune treize panneaux en infraction.

Des panneaux qui devaient être enlevés

Ce que confirme Pascal Denis : « **Nous avons déjà effectué un important travail de suppression de ces panneaux, mais effectivement, il en reste encore. Le policier municipal, à qui le dossier est remis, enverra les courriers aux propriétaires des murs où se trouvent ces panneaux pour qu'ils soient enlevés. Nous adhérons totalement à cette démarche, car ces panneaux polluent la vue.** »

À Beauvoir-sur-Mer, un autre panneau promouvant les huîtres « **appartenant au Comité régional de conchyliculture (CRC) était autorisé en 2015** », précise Jean-Yves Billon, mai-



Des bénévoles de l'Association de protection du paysage en Vendée (en gilet jaune) et de l'association Paysages de France ont bâché ce panneau publicitaire faisant la promotion des huîtres, car ils le considèrent comme illégal. | PHOTO : OUEST-FRANCE

re de Beauvoir-sur-Mer, « **car il représentait des producteurs. La réglementation ayant changé, le CRC a prévu de l'enlever.** »

24 panneaux à Beauvoir

Dans la commune belvédère, d'autres publicités sont interdites en agglomération, notamment « **les sucettes, ou planimètres, qui doivent comporter une face municipale et une face publicitaire. Or, dans cette commune, les deux faces sont publicitaires, ce qui est interdit** », reprend Jean-Marie Delalande. « **Ces dernières années, nous avons envoyé plus de 150 courriers, une bonne partie des panneaux illicites ont été de fait**

enlevés », indique Jean-Yves Billon.

Cependant « **le 30 avril dernier, Paysages de France a réalisé un contrôle et nous a envoyé un courrier.** » L'association a relevé 24 panneaux en infraction. « **J'ai chargé la police municipale de prévenir les propriétaires des panneaux.** » Néanmoins, l'édile belvédérin se dit « **surpris de la manière d'agir de cette association, préférant qu'elle vienne à notre rencontre avant de monter une telle opération. Bien entendu, trop de panneaux ne sont pas chouettes, mais il y a peut-être autre chose à faire que d'embêter les gens qui travaillent** ». Après les contrôles effectués par Paysages de

France, à ce jour, quatre autres villes de Vendée sont également concernées par des panneaux illégaux dont Bouin, Bois-de-Céné, Saint-Gervais et Sallertaine, et ont reçu des mises en demeure par l'association. « **Nous contrôlons en fonction de nos moyens, mais pour le reste de la Vendée, cela viendra, promet Jean-Marie Delalande. Si au bout d'un an, rien n'est fait, nous allons au tribunal pour les dossiers les plus importants. Actuellement, nous avons 150 dossiers en cours en France et huit requêtes effectuées au tribunal.** »

Contact : paysagesdefrance.org